



Mardi 10 avril 2007

Temps forts du 26/03/2007 au 05/04/2007 No. 11

[27 mars](#)

Blagoje Simić au Royaume-Uni pour purger sa peine

Blagoje Simić, ancien responsable politique serbe bosniaque dans la municipalité de Bosanski Samac, est transféré au Royaume-Uni pour purger sa peine de 15 ans d'emprisonnement.

Blagoje Simić est la 25^{ème} personne transférée vers l'un des dix Etats qui ont signé un accord sur l'exécution des peines prononcées par le TPIY. Neuf condamnés sont en attente de transfert. Seize autres condamnés ont fini de purger leurs peines, et l'un est décédé lors de l'exécution de sa peine.

Le communiqué de presse suivant a été publié : CT/MOW/1148e à <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

[28 mars](#)

Le procès de Vladimir Kovačević définitivement renvoyé en Serbie

La Chambre d'appel rejette l'appel déposé par Vladimir Kovačević contre la décision du 17 novembre 2006 par la Formation de renvoi, transférant son procès aux autorités serbes.

Préalablement, onze accusés inculpés par le TPIY avaient été renvoyés vers des cours de l'ex-Yougoslavie : neuf en Bosnie-Herzégovine et deux en Croatie. Voir aussi en page 2.

La décision est disponible sur le site du Tribunal à : <http://www.un.org/icty/cases-e/index-e.htm>

[30 mars](#)

Procès Milošević: nouveau calendrier

A la suite d'une requête conjointe par l'accusation et la défense, la Chambre de 1^{ère} instance III révisé une ordonnance antérieure et dit que le Procureur terminera la présentation de ses arguments le 2 mai (au lieu du 27 avril) et que la défense débutera la présentation des siens le 24 mai (au lieu du 18 mai).

Dragomir Milošević, un ancien commandant du Corps Sarajevo Romanija (SRK) de l'Armée Bosnienne Serbe (VRS), est accusé de meurtre, terreur et attaques contre des civils dans le cadre d'une campagne de tireurs isolés et d'attaques aux mortiers contre la ville de Sarajevo. Son procès a débuté le 11 janvier 2007.

[2 avril](#)

Miroslav Bralo: appel rejeté, peine confirmée, 102^{ème} affaire conclue

Rejetant à l'unanimité tous les moyens d'appel déposés par Miroslav Bralo, la Chambre d'appel confirme la peine de 20 ans d'emprisonnement imposée par la Chambre de 1^{ère} instance le 7 décembre 2005.

Un ancien membre des « Jokers », une unité anti-terroriste du Conseil de défense croate (HVO), Miroslav Bralo a plaidé coupable le 19 juillet 2005 de huit chefs d'accusations pour des meurtres, viols, tortures, emprisonnements illégaux et traitements inhumains de civils bosniaques musulmans, y compris des enfants, commis en 1993 dans la région de la vallée de Lasva en Bosnie-Herzégovine centrale.

Un communiqué de presse avec un lien vers le texte intégral de l'arrêt (en anglais) et vers les résumés (en anglais et en français) est disponible sur le site du Tribunal : JP/MOW/1150e à <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

[3 avril](#)

**Arrêt Brdjanin :
petite réduction
de peine**

La Chambre d'appel réduit la peine de Radoslav Brdjanin à 30 ans de prison. Plusieurs déclarations de culpabilité ont bien été annulées mais, compte tenu de la gravité des crimes pour lesquels des déclarations de culpabilité ont été maintenues, la Chambre d'appel n'a accordé qu'une réduction de peine limitée.

Radoslav Brdjanin, responsable politique de premier plan dans la soi-disant « région autonome de la Krajina (RAK) » avait été condamné à 32 ans d'emprisonnement, le 1^{er} septembre 2004.

Un communiqué de presse avec un lien vers le texte intégral de l'arrêt (en anglais) et vers les résumés (en anglais et en français) est disponible sur le site du Tribunal :

JP/MOW/1151e at <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1151e.htm>

[3 avril](#)

**Libération de
Margetić**

Domagoj Margetić, un journaliste pigiste de Croatie, a fini de purger la peine de prison qui lui avait été infligée le 7 février dernier pour outrage au Tribunal.

Il avait également été condamné à une amende de 10,000 Euros, qu'il a payée.

[4 avril](#)

**Dragan Zelenović
condamné à 15
ans de prison**

Le 17 janvier dernier, Dragan Zelenović, un ancien soldat bosno-serbe et policier militaire d'occasion dans la ville de Foča, avait plaidé coupable de sept chefs de viol et de torture, commis au cours d'une attaque généralisée et systématique contre les Musulmans de Bosnie de cette ville de l'est de la Bosnie. La Chambre de 1^{ère} instance a estimé que Dragan Zelenović « a commis des crimes de grande ampleur », et que la part qu'il y a prise était « importante ». De plus, elle a considéré que les victimes « ont connu la douleur, l'indignité et l'humiliation indicibles de subir des viols répétés, sans même savoir si elles allaient survivre à leur calvaire. »

Un communiqué de presse avec un lien vers le texte intégral du jugement portant condamnation (en anglais) et vers les résumés (en anglais et en français) est disponible sur le site du Tribunal :

JP/MOW/1152e at <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1151e.htm>

[5 avril](#)

**Milan et Sredoje
Lukić renvoyés à
la Bosnie-
Herzégovine par
la Formation de
renvoi**

La Formation de renvoi décide d'adresser l'affaire Le Procureur c/ Milan Lukić et Sredoje Lukić aux autorités de la Bosnie-Herzégovine, à charge pour ces dernières de saisir la cour nationale appropriée.

Une seule procédure de renvoi selon l'article 11bis (Trbić) est désormais devant la Formation de renvoi. A ce jour, douze accusés ont été définitivement renvoyés devant des cours de l'ex-Yougoslavie; neuf en Bosnie-Herzégovine, deux en Croatie, et un en Serbie (voir page 1). Deux d'entre eux ont été déclarés coupables et condamnés par la Chambre des Crimes de Guerre, à Sarajevo: Radovan Stanković, condamné à 16 ans de prison le 14 novembre 2006; et Gojko Janković, condamné à 34 ans de prison le 16 février dernier. Pour l'instant, seul Stanković a interjeté appel.

Le communiqué de presse suivant a été publié : CT/MOW/1153e à

<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 106 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 106 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 51 condamnées (neuf sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 14 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 55 accusés : 10 sont en appel, quatre attendent le jugement d'une Chambre de 1^{ère} instance, 23 sont en procès, 12 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 19 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.